

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Avril 2022 VOREY

Le Conseil Municipal de Vorey, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 Avril 2022 à 19 heures sous la présidence de Cécile GALLIEN, Maire de Vorey, en salle du conseil municipal.

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

- Reynald CORDIER qui a donné pouvoir à Didier SABY
- Maxime CONDON qui a donné pouvoir à Cécile GALLIEN
- Daniel POMMIER qui a eu un imprévu et n'a donné aucun pouvoir

Martine MANSUY a été nommée secrétaire de séance.

Les affectations de résultats 2021 du budget général et des budgets annexes ont été votées à l'unanimité.

Lesdites affectations sont les suivantes :

Budget général :

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
		- 123 002.17 €		D R		
INVEST	53 150.49 €		-69 851.68 €	484 646.00 € 116 014.00 €	-368 632.00 €	-491 634.17 €
FONCT	782 498.91 €	459 387.49 €	511 507.16 €			834 618.58 €
		323 111.42 €				342 984.41 €

Cécile GALLIEN propose :

491 634.17 € affectés à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068)

Le solde, soit 342 984.41 €, affectés à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (article 002).

Budget annexe Pôle de santé :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI cpte 1068 au CA	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		- 9949,68 €		D		
				R		
INVEST	- 9 594,48 €		- 355,20 €	- €	- €	- 9 949,68 €
				- €		
FONCT	23 710,34 €	9 594,48 €	13 578,48 €			27 694,34 €
		14 115,86 €		-		17 744,66 €

Cécile GALLIEN propose :

9949.68 € affectés à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068)

Le solde, soit 17 744.66 €, affecté à l'excédent reporté de fonctionnement en recettes (article 002).

Budget annexe Terrains route de Bellevue :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		10 227.89 €		D		
				R		
INVEST	10 227.89 €		0 €	Néant	Néant	10 227.89 €
				Néant		
FONCT	0 €	0 €	0 €			0,00 €
						10 227.89 €

Le résultat du fonctionnement étant nul, il n'y a pas de résultat à affecter à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recette (compte 1068).

Budget annexe Village de Vacances :

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION de résultat
		- 83 862.13 €		D R		
INVEST	- 65 576.54 €		- 18 285.59 €	64 515.00 € Néant	- 64 515.00 €	- 148 377.13 €
FONCT	431.38 €	431.38 €	8 070.52 €			8 070.52 €
		0 €		- 64 515.00 €		- 140 306.61 €

Cécile GALLIEN propose :

8 070.52 € affectés à la couverture d'autofinancement en section d'investissement recettes (article 1068)

Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux. Vote à l'unanimité

Cécile GALLIEN rappelle qu'en 2021 les taux d'imposition votés ont été les suivants :

42,51 % pour la taxe foncière propriétés bâties ; et 95,54 % pour la taxe foncière propriétés non bâties

En effet, elle rappelle que depuis 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Mais que cette somme lui est compensée par le transfert à la Commune de l'ex part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020, soit 21.90 %. De plus, l'application d'un coefficient correcteur va garantir à la commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

En cohérence avec les engagements politiques qu'elle a pris depuis toujours, Cécile GALLIEN propose de ne pas accroître la fiscalité pour 2022 et donc de maintenir les taux suivants. Ceci est voté à l'unanimité. Gilles DODET demande si la commune est gagnante face à ce nouveau mécanisme. Cécile GALLIEN confirme que cela ne pénalise pas la commune à condition notamment que le nombre de maisons ne baisse pas, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ainsi, la base notamment de TFB s'accroît un peu.

Ainsi, le produit pour la fiscalité s'élève à 728 188 € (provenant des 2 taxes foncières (662 766 €), de la TH sur les résidences secondaires (74 738 €), en moins de l'effet du coefficient correcteur (- 44 403 €) et de la contribution FNGIR (- 7 293 €), en plus des allocations compensatrices (42 380 €)

Vote du budget primitif général 2022 à l'unanimité

Cécile GALLIEN projette pour le public l'ensemble du budget, en résumé mais aussi en détail par comptes. La maquette financière prévisionnelle avait été envoyée préalablement aux conseillers municipaux

En résumé, le projet de budget primitif pour le budget général s'établit à :

- 1 939 107 € en fonctionnement
- 1 323 442 € en investissement

Les restes à réaliser **en investissement** présentent 484 646 €, et les travaux nouveaux proposés 428 315 €. Les principales dépenses d'investissement envisagées concernent :

- l'installation d'un terrain multisports avec une aide espérée de l'Agence du Sport,
- les premiers travaux d'aménagement du centre bourg avec une enveloppe communale de 347 900€ et pour lesquels une aide de l'Etat de 30 % est acquise (via la DETR 2021), en attendant les aides sollicitées auprès du Département qui vient de définir sa politique, et de la Région,
- des achats stratégiques de vieux bâtiments dans le quartier ancien,
- la participation aux travaux sur la passerelle de l'Arzon (30 000 €) car financée à 80 % par l'agence de l'eau,
- l'achat d'un robot de tonte pour le terrain de foot (18 000 €),
- diverses améliorations des bâtiments communaux (toitures, intérieur, local de chasse, aménagement du magasin (15 000€),
- l'installation de cuves de récupération d'eaux pluviales financée à 60 % par l'agence de l'eau
- l'achat de matériels de projections et séminaires à l'Embarcadère (40 000 €)
- des travaux de voiries et chemins communaux (Chambeyon, Changeac, ralentissement route de Bellevue,...),
- la réfection terrasse arrière de la mairie, deuxième colombarium au cimetière,
- l'entretien de l'ouverture des chenaux de crue si l'agglomération ou l'EPAGE ne le font pas

Gilles DODET souligne qu'il risque de manquer des crédits pour la voirie communale pour le chemin haut de Changeac (2820 € prévus mais peut être insuffisant). Des coupées sont indispensables, le chemin très rocheux et qui a subi les gros orages de 2020 est très dégradé.

Concernant la réfection du revêtement de la route de Lareveyre (estimée à 150 000 €), suite à la question de Marielle HILAIRE, Cécile GALLIEN confirme qu'il s'agit d'une priorité, que la demande en terme de DETR 2022 a été opérée et nous sommes en attente de la réponse de l'Etat. De plus le budget communal est contraint, nous n'avons pas encore reçu les réponses attendues depuis 2021 de la Région et du Département concernant leur financement des aménagements du centre bourg estimés à 1 million d'€, donc ces recettes en terme de subvention ne sont pas indiquées dans le budget communal. Leurs réponses devraient être connues aux alentours de l'été. Cécile Gallien précise que la voirie de Lareveyre reste la priorité des voiries parmi les 60 kms de voiries communales à refaire sur la Commune. Si cette réfection ne peut se faire cette année, elle le sera en 2023 en la phasant avec la réfection du haut de la route qui appartient à la Commune de St Geneys près St Paulien, qui n'a pas prévu de la faire cette année mais a priori en 2023. Gilles DODET indique que ce n'est peut être pas le meilleur moment pour effectuer de la réfection de voirie au vu du coût du pétrole, et que comme chaque année une opération conséquente de bouchage de trous par un produit à froid sera opérée sur l'ensemble de la voirie communale.

Cécile Gallien indique que même si la dette de la Commune a été divisée en 2 en 13 ans, le capital des emprunts en dépense d'investissement pèse 241 500 € par an.

Quant aux recettes d'investissement, elles proviennent de l'affectation du résultat (491 634 €), du transfert de la section de fonctionnement à l'investissement (485 377 €) et des subventions nouvelles minorées en attendant les réponses du Département et de la Région (139 821 €)

Concernant le fonctionnement, les principales charges concernent

- les charges de personnels (467 370 €) techniques, administratifs, de l'école publique, de la cantine, de la médiathèque et Embarcadère, événementiel, et qui prennent en compte l'ancienneté et une augmentation de 3 points du point d'indice. Il est noté l'embauche au service technique, un temps plein

à compter de mai-juin sur le poste de secrétaire de mairie, le personnel de l'école à remodeler en mai et septembre

- les charges générales (484 446€) et charges de gestion courantes (224 099 €) qui incluent une augmentation de l'électricité chauffage de 62 % (soit 50 000 € de plus) et des carburants, permettent l'entretien des nombreux patrimoines communaux mis à disposition des associations, habitants, usagers, les fournitures de voirie et d'espaces verts, le déneigement, l'animation du centre culturel l'Embarcadère, le fonctionnement de la médiathèque, la contribution aux deux écoles (près de 900 € par élèves), le soutien aux associations dont le centre de loisirs, les indemnités des élus, la location de la nouvelle gendarmerie (louée par la commune à l'OPAC et sous-louée par la commune à l'Etat)
- les charges financières : 71 000 € d'intrêt des emprunts
- les charges exceptionnelles (178 607 €) dont essentiellement la somme versée au budget annexe du village de vacances

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- des produits des services : 37 560 € essentiellement le paiement de la cantine par les parents et adhésion à la bibliothèque et les recettes des spectacles de l'Embarcadère
- les impôts et taxes (889 739 €) dont 693 101 € d'impôts communaux, 145 814 € d'attribution de compensation de la CAPEV, 29174 € de FPIC, les droits de place des marchés et la recette des droits de mutation (provenant de l'achat de maisons sur la Commune)
- les dotations et participations (519 534 €) provenant essentiellement de la DGF de l'Etat qui n'a pas diminué (390 823 €), de la dotation natura 2000 (14 000 €)
- les autres produits de gestion courante (119 089 €) provenant essentiellement de la location de la gendarmerie à la DGGN et des autres locations de bâtiments communaux ou terrains

Le budget est voté à l'unanimité

Vote du budget annexe 2022 du Pôle de santé à l'unanimité

Cécile GALLIEN présente le projet de budget pour le pôle de santé qui s'établit à :

- 49 140.66 € en fonctionnement
- 31 346.68 € en investissement

Une enveloppe de 11 000 € est prévue pour des travaux intérieurs ; la venue de deux professionnels de santé dont les services n'existent pas à Vorey est pressentie. Pour rappel, la maison de santé accueille actuellement 2 médecins, 5 infirmiers, 2 podologues, 1 dentiste, l'assistante sociale du Département, le SSIAD ADMR. Les loyers payés par les professionnels et services équilibrent l'annuité d'emprunt souscrits par la Commune pour aménager la maison de santé en 2010. La maison de Santé sera nommée Paul Vassal, par une signalétique. Madame le Maire remercie encore les professionnels de santé pour leur implication fondamentale au service des habitants du secteur.

Le budget est voté à l'unanimité

Vote du budget annexe 2022 du Village de Vacances à l'unanimité

Cécile GALLIEN présente le projet de budget du Village de vacances qui s'établit à :

- 203 907.61 € en fonctionnement
- 187 321.13 € en investissement

L'augmentation des dépenses d'investissement est due principalement au paiement de la réfection de 7 toitures, au changement du liner de la piscine, à des travaux d'huissierie et de barrières et escaliers, ainsi qu'à la préparation du nouveau contrat de DSP notamment avec Haute-Loire Ingénierie.

Le loyer payé par l'exploitant est de 29 500 € couvre l'annuité d'emprunt souscrit par la Commune en 2012.

Le budget est voté à l'unanimité

Vote du budget annexe 2022 des terrains route de Bellevue à l'unanimité

Cécile GALLIEN présente le projet de budget pour les terrains route de Bellevue, qui s'établit à :

- 27 269.00 € en fonctionnement
- 35 995.89 € en investissement

Elle rappelle que le prix de vente de ces terrains situés à deux pas du bourg de Vorey est de 29 € le m2 et qu'il ne reste plus qu'un lot à vendre. La recette d'achat d'un terrain par Mme Bernach sera encaissée en 2022 par la Commune.

Le budget est voté à l'unanimité

Vote du budget primitif annexe 2022 de la ZA de la Patte d'Oie à l'unanimité

Cécile GALLIEN présente le projet de budget primitif pour l'année 2022 du budget annexe de la ZA « Patte d'Oie » qui s'établit à :

- 81 531,02 € en fonctionnement
- 40 765,51 € en investissement

Le budget est voté à l'unanimité

Subvention de 2000 € au GEJ

Cécile GALLIEN expose au Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 formulée par le Groupement Emblavez Jeunes, qui compte près de 130 jeunes footballeurs. Fidèle depuis la création du GEJ, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser 2000 € au GEJ et lui met à disposition les deux terrains et les vestiaires.

Edition d'un ouvrage de 360 pages sur Vorey d'hier à aujourd'hui

Cécile GALLIEN indique qu'aucun ouvrage complet sur les patrimoines et l'histoire de Vorey n'existe à ce jour. Nicole Saint-Sernin et Jacky Darne ont co-écrit un ouvrage de près de 360 pages sur Vorey et son histoire. La couverture et le sommaire sont présentés en détail. Mikaël GRAND propose un autre titre tel que « D'hier à aujourd'hui, Vorey-sur-Arzon ». Janick COLIBERT note que Nicole de SAINT SERNIN était invitée au salon du livre de Saint Etienne et est investie culturellement à Vorey. Les conseillers souhaiteraient une autre photo pour la couverture.

Le coût d'édition pour 400 ouvrages s'éleverait à 4000 € pour la Commune, et le prix d'un ouvrage aussi conséquent et illustré pourrait se vendre 20 €. Mikaël GRAND estime que 20 € est un prix raisonnable pour le format proposé (16cm x 24 cm). Cécile GALLIEN ajoute que 20 € est un prix rond, ce qui facilite les transactions.

Ce travail est le fruit de beaucoup de recherches historiques, d'écriture, d'interviews sur la globalité de Vorey. Cécile Gallien, Martine Mansuy, remercient les auteurs. La vente pourra être effectuée à la bibliothèque municipale et autres lieux opportuns. Meri également à Bernard Verots pour son ouvrage sur les églises, et au cyber qui sur le modèle du clic à Rosières réfélchirait à un livre photos.

Le Conseil valide cette importante édition et ses modalités à l'unanimité.

Trois maisons vendues

3 déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie :

DIA des parcelles AH 767 (Les terrasses de Capala) ; AE 77 (Avenue Philibert Besson) et AE 78 (La Chaud) ; AE 102, AE 103 (avenue Philibert Besson) et AE 252 (La Chaud)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

Définition des modalités de mise à disposition du public du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme

Chantal MEURICE, adjointe à l'urbanisme, rappelle que dans le cadre de cette procédure dite de modification simplifiée, le projet de modification, l'exposé des motifs et le cas échéant l'avis des personnes publiques associées sont mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations (article L 153.47 du Code de l'Urbanisme), après notification aux personnes publiques associées dudit projet. Peu d'avis ont été reçus, le conseil départemental a fait quelques remarques pour faciliter l'instruction.

La mise à disposition s'effectue selon les modalités précisées en Conseil Municipal.

Chantal MEURICE rappelle que cette modification porte sur la hauteur des constructions, l'implantation au sol, l'aspect extérieur des constructions, l'aménagement de leurs abords et prescriptions de protection. Il ne s'agit pas d'une révision du PLU.

Après en avoir délibéré en l'unanimité, le Conseil décide des modalités de la mise à disposition du public suivantes : Le projet de modification, l'exposé des motifs, et les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public du 25 avril 2022 au 25 mai 2022, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'accueil, par l'Adjointe à l'Urbanisme, lors de permanences en mairie. Un registre sera tenu à disposition afin de recevoir les observations qui pourront également être adressées par courrier. L'organisation d'une réunion publique.

Il est souligné par Chantal MEURICE que la commune va au-delà de ce qu'exige la réglementation car elle a la volonté que les gens de Vorey soient informés le plus possible et des images accompagneront la mise à disposition pour que la modification soit la plus parlante possible. Cécile GALLIEN approuve cette méthode participative et remercie Chantal MEURICE pour son travail.

Exploitation du village de vacances : prolongation de la DSP de 6 mois

Un contrat de délégation de service public a été établi entre la SASU Esprit Nature et la commune de Vorey pour l'exploitation et la gestion du Clos Moulin à partir du 18 janvier 2018, pour une durée de 5 ans, soit une fin de contrat prévue le 17 janvier 2023.

Au vu de la procédure de la procédure de renouvellement d'une Délégation de service publique engagée, et du travail avec Haute-Loire Ingénierie, et selon les articles dont R3135-8 du code de la commande publique, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour une prolongation de la DSP de 6 mois pour l'exploitation et la gestion du Clos Moulin entre la SASU Esprit Nature et la Commune de Vorey, ce qui porte la fin de la DSP au 17 juillet 2023.

Protocole Temps de travail et organisation du temps de travail adopté à l'unanimité

L'ensemble des services de la commune ont été associés pour établir ce protocole de passage aux 1607 heures, tel qu'il résulte de la loi de transformation de la fonction publique de 2019, protocole qui change peu de choses pour les salariés qui respectaient déjà ce nombre d'heures. Le projet est passé, comme toutes les Communes, par deux fois devant le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Gilles COLLANGE demande si un temps de repos minimum est prévu, Cécile GALLIEN répond par l'affirmative et ceci est indiqué dans le protocole : un repos minimal de 11 heures journalier est obligatoire. Janick COLIBERT souligne que si les jours fériés tombent des dimanches, ils sont perdus pour les agents, au même titre que dans le secteur privé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, adopte ce protocole présenté par Madame le Maire.

Route départementale 103, recalibrage enquête publique

Cécile GALLIEN, concernant le recalibrage par le Département de la RD 103 entre la sortie du fort et le Chambon de Vorey, rappelle que les propriétaires ont été invités à rencontrer le commissaire enquêteur. Le dossier est consultable en mairie et tout citoyen peut formuler des observations dans le registre dédié à cet effet jusqu'au 29 avril. Cécile GALLIEN estime que le souhait émis par les habitants de Nant de privilégier le côté bois plutôt que le côté prés, s'entend et elle en fera en tant que Maire mention dans l'enquête publique. Elle se dit favorable à la création de pistes cyclables, et il est important de participer à l'itinéraire du fleuve Loire (qui existe déjà d'Orléans à Roanne au moins) et de faciliter les circulations douces. Elle invite les élus à en faire autant. L'enquête publique se termine avant fin avril. Martine Mansuy insiste sur l'intégration paysagère de ces travaux et Gilles Dodet sur l'amélioration de la sécurité de la route par le recalibrage notamment avec la route de Nant et de Roche. Gilles DODET estime que le conseil départemental a doré et déjà bien dégagé les voies en ce que les branches des arbres le long de la RD 103 sont élaguées. Il souligne aussi la logique du tracé en ce que l'autre côté est une paroi rocheuses, provoquant des chutes de gravillons. La question est posée de la possibilité de récupérer par la Commune des matériaux issus des travaux, si le conseil départemental en est d'accord. Gilles COLLANGE pose la question des délais de réalisation. Cécile GALLIEN indique qu'en tant que Maire elle a toujours refusé que des travaux se déroulent en période estivale pour ne pas gêner l'attractivité touristique de Vorey et des Gorges de la Loire. En tout état de cause, Cécile GALLIEN invite les conseillers à venir consulter le dossier et les plans. Il est préféré de ne pas délibérer collectivement sur ce dossier et de laisser chacun se positionner à titre individuel dans le registre ou auprès du commissaire enquêteur.

Questions diverses

Cécile GALLIEN donne la parole à M. GARNIER agriculteur, qui demande la reconstruction d'un passage busé en bas du ruisseau de Changeac au motif qu'il n'est plus possible de circuler dans la tranchée creusée par la Commune. Cécile GALLIEN rappelle que le ruisseau de Changeac a été très détérioré par les énormes orages qui se sont abattus il y a plus d'un an, le ruisseau devant torrent a détruit les conduites et réseaux d'eaux réparés depuis, ainsi que le passage des engins, et les berges du ruisseau, que la Commune a essayé de conforter. Cet aléa climatique peut se reproduire et emporter à nouveau les buses et tout aménagement ; elle souhaiterait qu'un passage à gué soit privilégié ; une discussion s'installe ; Madame la Maire propose de se rendre sur place pour trouver une solution facilitant la circulation des tracteurs et si possible plus durable

Liste de tenue du bureau de vote pour le 2nd tour de l'élection présidentielle : Cécile Gallien demande aux élus de répondre pour finaliser l'organisation du 2eme tour.

Pour le CCAS : le conseil d'administration est le 15 avril

La séance a été levée à 21h20.